


Dynamique Sociale Professionnelle

<p>Publics concernés</p>	<p>Accueil de 16 personnes (maximum) = publics en situation de RSA, et/ou en situation de handicap, et/ou migrants, et/ou sans permis de conduire désireux d'être accompagnés pour recréer une dynamique professionnelle.</p>
<p>Prérequis, modalités et délai d'accès et accessibilité aux personnes en situation de handicap</p>	<p><u>Pas de Pré-requis</u></p> <p><u>Modalités et délais d'accès :</u></p> <p>Accompagnement engagé en 2023. Entrées et sorties permanentes. Nouvelle candidature FSE déposée en février 2023 pour couvrir la période de janvier à décembre 2023.</p> <p>Concernant les personnes en situation de handicap, avant chaque prescription en formation un questionnaire est adressé aux futurs apprenants pour identifier d'éventuels aménagements spécifiques nécessaires en vue de favoriser l'apprentissage des personnes visées.</p> <p>Par ailleurs, tous nos locaux sont accessibles aux personnes handicapées (rampes d'accès, et le cas échéant, salles de formation au rdc).</p> 
<p>Présentation générale (problématique, intérêt)</p>	<p>Il s'agit d'un atelier de remobilisation conçu comme une véritable « boîte à outils multi partenariale », cette action s'appuie sur la mise en place de parcours intégrés combinant résolution des freins à l'emploi (mobilité, santé, garde d'enfants, savoirs de base...) et accompagnement socio-professionnel renforcé par un référent unique pour favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.</p> <p>Les personnes accompagnées dans le cadre de ce dispositif sont prescrites par le Conseil Départemental.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Il s'agit de contribuer à la remobilisation des personnes accompagnées dans le cadre de leur projet de vie, et de leur projet professionnel.</p>
<p>Contenu de l'accompagnement</p>	<p>Programme détaillé :</p> <p>Proposer des parcours d'accompagnements collectifs tout au long de l'année qui permettent à des personnes en situation de précarité d'accéder à des modalités pédagogiques différenciées.</p> <p>Ateliers travaillés : Estime de soi, Vie quotidienne et citoyenneté française, Monde de l'Entreprise, Hygiène/Santé, etc..</p> <p>Également, interventions ou visites via la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux (Entreprises, associations, institutions, etc.), et temps d'acquisition des savoirs de base ou de remise à niveau pour faciliter l'autonomie dans les démarches personnelles et professionnelles.</p>

<p>Modalités pédagogiques</p>	<p>Moyens pédagogiques : Les accompagnements mis en oeuvre le sont dans le cadre des ateliers pédagogiques personnalisés. Il s'agit ici de mettre en oeuvre une démarche pédagogique spécifique, centrée sur la personne, fondée sur le mode pédagogique de l'autoformation accompagnée : chaque personne bénéficie d'une prestation spécifique d'apprentissage, formalisée dans un protocole individuel de formation, qui précise les objectifs négociés, la durée, le contenu, le rythme de la formation, les différentes modalités d'apprentissage prévues et les moyens mis en oeuvre pour développer l'autoformation accompagnée, les modalités de l'évaluation finale et du suivi.</p>
<p>Compétences / Capacités professionnelles visées</p>	<p>Les compétences Professionnelles acquises par les apprenants en fin de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La capacité à définir son projet de vie et professionnel. - La capacité en développer des compétences sur les savoirs de base.
<p>Durée</p>	<p>Le dispositif comprend un accompagnement de 16 personnes sur une durée d'un an (en cours : janvier 2023 à décembre 2023), sur plusieurs sites : Nontron et Excideuil.</p>
<p>Dates</p>	<p>Dates à définir avec les groupes en formation. Cette formation a démarré en janvier 2023 pour être dispensée tout au long de l'année 2023.</p>
<p>Site Principal</p>	<p>Nontron, place des droits de l'homme.</p>
<p>Coût par participant</p>	<p>Dépenses à envisager pour estimer le coût : Accompagnement pris en charge par le FSE et le Fonds Départemental d'Insertion (pilotage sous couvert du Conseil Départemental de la Dordogne). Aucun coût à la charge des apprenants. Financements perçus à hauteur des charges de personnel (39096,49 € financés par le FSE et le FDI pour l'année 2023)</p>
<p>Responsable de l'action, Contact</p>	<p>Laurent ESCOT : Directeur Adjoint de la MFR du Périgord Limousin Coordonnées : 05 53 60 31 93</p>
<p>Formateurs, animateurs et intervenants</p>	<p>Stéphane NIAY (formateurs), Laurent ESCOT (directeur adjoint), Christelle AUDEBERT (formatrice) à la MFR du Périgord Limousin).</p>
<p>Suivi de l'action</p>	<p>Réalisation d'un émargement par demi-journée. Existence d'un livret de suivi individualisé rempli tout au long du parcours. Également, utilisation d'une fiche de temps qui pointe les temps d'animation des formateurs</p>
<p>Evaluation de l'action</p>	<p>Une évaluation de la prestation de formation est réalisée via des bilans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le bilan de l'action, - Les livrets de suivi des bénéficiaires. <p>Tous deux transmis au Conseil Départemental.</p>

Taux de satisfaction des apprenants	100% d'avis positif
Interruption de parcours	0
Rupture	1 rupture de parcours
Insertion professionnelle	En 2022, 8 personnes accompagnées dont 4 en sortie positive (emploi ou formation)